

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 12 juin 2024

Délibération N° DE 2024 035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	35
Date de la convocation : 05/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
35	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, Salle des fêtes St-Pierre d'Aubézies, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, LABRIFFE Pierre, FAVAREL Guy, DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, BERGÉ Sandrine

Représentés : DARROUX Daniel représenté par CAILLAVET Isabelle, SERRALTA Brigitte représentée par COELHO Véronique, ARQUE Nadine représentée par THEULÉ Jean Claude, MENAL Pierrette représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, COUDERC Vanessa représentée par GUICHARD Gilles, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, CAHUZAC Philippe, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, LASPORTES Bernard, KLUCZYNSKI Lara, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ANTONELLO Pierre, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert PACHÉ est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du projet de convention entre l'EPFO, la commune de Rozès et D'Artagnan en Fezensac

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création et modification de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 ;

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Commune de Rozès souhaite redonner des possibilités de logements en développant une offre en logements locatifs conventionnés.

Dans cette optique, elle a repéré un bien sur le hameau du Moulié, hameau principal de la commune. Elle souhaite un accompagnement de l'EPF sur un unique foncier composé d'une bâtisse comprenant deux logements, d'un garage et d'un grand jardin (parcelles AM n°82 et AM n°83). Un des logements est actuellement loué, la Commune souhaite conserver le locataire actuel. Le second logement est à réhabiliter.

Afin de bénéficier de son intervention, la Commune a sollicité l'EPF d'Occitanie pour l'accompagner dans cette acquisition et in fine proposer la location de deux logements conventionnés. Pour poursuivre cette démarche, les parties ont convenu de la mise en place de la présente convention opérationnelle.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention opérationnelle ci-annexée entre l'Établissement public foncier d'Occitanie et la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac ;
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention et les documents y afférents ;
- Donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Présidente de séance



Robert PACHÉ
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Robert PACHÉ, the secretary of the meeting.

Publié le 05/07/24
Transmis à la Préfecture le 05/07/24